

L'an deux mille vingt-trois et le neuf novembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Culturel à Mauvezin, sous la Présidence de Monsieur Patrick DUBOSC,

Nombre de délégués en exercice : 120

Présents : 63

Date de convocation : 31 octobre 2023

Votants : 63

**Présents** : Monsieur Patrick DUBOSC, Président, Messieurs Guy MANTOVANI, Françoise FAISSAT, Lilian CASONATO, Christophe LABORDE, Christian POMIES, Vice-Présidents et Mesdames et Messieurs, Jean-Claude BADI, François BOYER, Véronique VANCOILLIE, Pascaline THURSCH, Céline LABORIE-FULCHIC, Caroline JACQUIN-MICHOT, Thierry IDRAC, René GABORIT, Sébastien DABASSE, Philippe MONTEIL, Jean-Paul TARTAS, Eric ARIES, Jean-Pierre FILLOUSE, Mickaël NEAU, Jean-François BARAYRE, Nicole SIMORRE, Philippe SURAN, Gérard SURAN, Nathalie GUISTI, Robert LAUZERO, Bertrand GENET, Simone VIVES, Françoise ROUBY, Florian PINOS, Solange POMES, Valérie MASSAT, Patrick VILLEMUR, Elisabeth TERRAIL, Chantal SCHARDT, Karole SCHARDT, Rémy BRISARD, René PERIN, Cécile CHAMPON, Sébastien GARGES, Benoît TAICLET, Jacques LAGON, Jean-Luc SILHERES, Alain MOCAU, Christian GALLANT, Serge CETTOLO, Guy LACOURT, Bernard BOUSSAROT, Joël SPADOT, Marie-José SEYCHAL, Marceau DORBES, Jean-Michel BOINAIS, Xavier BEPMALE, Alain PINET, Georges ZAMPARUTI, Frédéric VERGE, Serge DIANA, Guy BAQUE, Nathalie CASTERA, Bernadette DUMOUCHE, Jérôme BRUN, Josette PONS, Gilles LARROQUE,

**Excusés avec pouvoir** :

**Absents excusés** : Mesdames et Messieurs Henri GARCIA, Michèle LAFFITTE, Jean-Luc FOSSE, Jean-Jacques BALMISSE, Henri BIASOTTO, Jean-Louis BIASOTTO, Jean-Louis BERARD, Alain DE SCORAILLE, Pascale TERRASSON-RIVOLIER, Xavier ROMEO, Florian DUPOUX, Marie-Thérèse HORGUEDEBAT, Isabelle BERAUT, Martine ROQUIGNY, Jacques DIANA, Muriel GOULM, Marion DEMBLANS, Katherine GEISSMANN, Patrick PASQUALI, Valérie BERNABEU, Julien LASSERRE, Louis TURCHI, Michel FOURREAU, Eric MARGONTIER, Stéphane LARTIGUE, Frédérique DELANNOY, Monique MESSEGUE, Geneviève BERGE, Piedad BERNARD, Jean-Luc RITOURET, Anne-Laure LACRAMPE

**Absents** : Mesdames et Messieurs Emmanuelle LECOINTE, David LAPORTE, Isabelle DEVISME, Nicolas FERRER, Thierry BONNECAZE, Daniel GAUTHE, Ghislain FAURE, Fabienne BOUE, Cyril ROMERO, Emilie LUNARDI, Eliane MARSIGLIO, Guillaume BRASSAR D, Gérard PAUL, François LAPORTE, Thierry BARRIOL, Sophie HERNANDEZ, Marc HMINSA, Eric SANVICENTE, Guillaume ROUX, Fabien LECHES, Raymond LABORDE, Anne-Marie DELAYE, Mickaël LONCKE, Eric CAUBET, Claude CAPERAN, Anne LABAT

**OBJET : Construction hangar : consultation réalisation d'une étude**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le projet de construction d'un hangar pour garer les nouvelles bennes grue.

Afin pouvoir prendre une décision éclairée sur le bienfondé d'installer des panneaux photovoltaïques sur ce hangar, Monsieur le Président propose de demander à un architecte de réaliser une étude comparative : avec ou sans panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Président demande au comité syndical de l'autoriser à lancer une consultation afin de réaliser cette étude.

**Le comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**de**

- autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation afin de réaliser une étude comparative sur le bienfondé d'une installation photovoltaïque sur le projet de hangar
- autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à cette étude.

Pour extrait certifié conforme,  
A Mauvezin, le 9 novembre 2023

Le Président,

Patrick DUBOSC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois et le neuf novembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Culturel à Mauvezin, sous la Présidence de Monsieur Patrick DUBOSC,

Nombre de délégués en exercice : 120

Présents : 63

Date de convocation : 31 octobre 2023

Votants : 63

**Présents** : Monsieur Patrick DUBOSC, Président, Messieurs Guy MANTOVANI, Françoise FAISSAT, Lilian CASONATO, Christophe LABORDE, Christian POMIES, Vice-Présidents et Mesdames et Messieurs, Jean-Claude BADI, François BOYER, Véronique VANCOILLIE, Pascaline THURSCH, Céline LABORIE-FULCHIC, Caroline JACQUIN-MICHOT, Thierry IDRAC, René GABORIT, Sébastien DABASSE, Philippe MONTEIL, Jean-Paul TARTAS, Eric ARIES, Jean-Pierre FILLOUSE, Mickaël NEAU, Jean-François BARAYRE, Nicole SIMORRE, Philippe SURAN, Gérard SURAN, Nathalie GUISTI, Robert LAUZERO, Bertrand GENET, Simone VIVES, Françoise ROUBY, Florian PINOS, Solange POMES, Valérie MASSAT, Patrick VILLEMUR, Elisabeth TERRAIL, Chantal SCHARDT, Karole SCHARDT, Rémy BRISARD, René PERIN, Cécile CHAMPON, Sébastien GARGES, Benoît TAICLET, Jacques LAGON, Jean-Luc SILHERES, Alain MOCAU, Christian GALLANT, Serge CETTOLO, Guy LACOURT, Bernard BOUSSAROT, Joël SPADOT, Marie-José SEYCHAL, Marceau DORBES, Jean-Michel BOINAIS, Xavier BEPMALE, Alain PINET, Georges ZAMPARUTI, Frédéric VERGE, Serge DIANA, Guy BAQUE, Nathalie CASTERA, Bernadette DUMOUCHE, Jérôme BRUN, Josette PONS, Gilles LARROQUE.

**Excusés avec pouvoir :**

**Absents excusés** : Mesdames et Messieurs Henri GARCIA, Michèle LAFFITTE, Jean-Luc FOSSE, Jean-Jacques BALMISSE, Henri BIASOTTO, Jean-Louis BIASOTTO, Jean-Louis BERARD, Alain DE SCORAILLE, Pascale TERRASSON-RIVOLIER, Xavier ROMEO, Florian DUPOUX, Marie-Thérèse HORGUEDEBAT, Isabelle BERAUT, Martine ROQUIGNY, Jacques DIANA, Muriel GOULM, Marion DEMBLANS, Katherine GEISSMANN, Patrick PASQUALI, Valérie BERNABEU, Julien LASSERRE, Louis TURCHI, Michel FOURREAU, Eric MARGONTIER, Stéphane LARTIGUE, Frédérique DELANNOY, Monique MESSEGUE, Geneviève BERGE, Piedad BERNARD, Jean-Luc RITOURET, Anne-Laure LACRAMPE

**Absents** : Mesdames et Messieurs Emmanuelle LECOINTE, David LAPORTE, Isabelle DEVISME, Nicolas FERRER, Thierry BONNÉCAZE, Daniel GAUTHE, Ghislain FAURE, Fabienne BOUE, Cyril ROMERO, Emilie LUNARDI, Eliane MARSIGLIO, Guillaume BRASSAR D, Gérard PAUL, François LAPORTE, Thierry BARRIOL, Sophie HERNANDEZ, Marc HMINSA, Eric SANVICENTE, Guillaume ROUX, Fabien LECHEs, Raymond LABORDE, Anne-Marie DELAYE, Mickaël LONCKE, Eric CAUBET, Claude CAPERAN, Anne LABAT

**OBJET : Redevance spéciale : réactualisation du coût**

Monsieur le Président rappelle que l'institution de la redevance spéciale est codifiée à l'article L. 2333-78 du Code général des collectivités territoriales et a été mise en place par délibération du 2 octobre 2002 (conformément à la loi du 13 juillet 1992) pour collecter les déchets assimilés aux déchets ménagers des professionnels. Le prix avait été fixé à 500€/an/conteneur de 770L pour 1 passage par semaine. Ce tarif a été réévalué par décision du 1<sup>er</sup> avril 2021 pour être porté à 550 €/an/conteneur de 770 L collecté par semaine (avec un maximum de 3 conteneurs par semaine). Puis le 19 janvier 2023 à 700 €/an/conteneur de 770L collecté par semaine.

Pour les producteurs de déchets non ménagers (entreprises ou administrations), la redevance spéciale correspond à une rémunération du service public rendu par la collectivité (collecte et traitement). La redevance spéciale est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion (collecte et traitement principalement) de ces déchets.

Elle ne doit cependant pas être considérée comme une incitation pour la collectivité locale à prendre en charge la totalité des déchets non ménagers produits sur son territoire.

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle que :

- l'ADEME précise, dans une note sur la redevance spéciale, que la collectivité qui a choisi de collecter les déchets non ménagers, doit être attentive à respecter les règles de la concurrence et à ne pas prendre de risques financiers trop importants pour assurer un service à d'autres usagers que les ménages.
- le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères en 2022 était de 252 €/TTC la tonne. Si l'on considère que le poids moyen d'un conteneur d'ordures ménagères de 770 L est 90 kg, la redevance spéciale devrait être portée à 1 180 €/an/conteneur de 770 L collecté par semaine.

C'est pourquoi, après discussion avec les membres de l'assemblée et les producteurs de déchets non ménagers, une augmentation trop importante.  
Monsieur le Président propose au conseil syndical de :

Envoyé en préfecture le 22/11/2023  
Reçu en préfecture le 22/11/2023  
Publié le 22/11/2023  
ID : 032-253201065-20231109-023\_2023-DE

- réévaluer le prix de la redevance spéciale pour la collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers des professionnels, pour 2024, à 850€/an/conteneur de 770L collecté par semaine (avec un maximum de 3 conteneurs par semaine).
- En 2025, porter la redevance à 1 000 €/an/conteneur de 770L collecté par semaine (avec un maximum de 3 conteneurs par semaine).
- En 2026, porter la redevance à 1 150 €/an/conteneur de 770L collecté par semaine (avec un maximum de 3 conteneurs par semaine).
- En 2027, reprendre les calculs pour que la redevance corresponde au coût réel de la collecte et du traitement à la tonne (année n-1).

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical,**

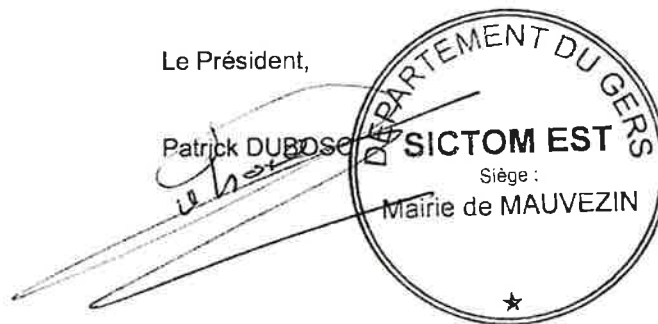
**DECIDE**, avec 40 voix pour  
22 voix contre  
1 abstention  
de

- réévaluer le prix de la redevance spéciale pour la collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers des professionnels à 850€/an/conteneur de 770L collecté par semaine (avec un maximum de 3 conteneurs), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- au 01/01/2025, porter la redevance à 1 000 €/an/conteneur de 770L collecté par semaine (avec un maximum de 3 conteneurs par semaine).
- au 01/01/2026, porter la redevance à 1 150 €/an/conteneur de 770L collecté par semaine (avec un maximum de 3 conteneurs par semaine).
- au 01/01/2027, reprendre les calculs pour que la redevance corresponde au coût réel de la collecte et du traitement à la tonne (année N-1).

Pour extrait certifié conforme,  
A Mauvezin, le 9 novembre 2023

Le Président,

Patrick DUBOSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois et le neuf novembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Culturel à Mauvezin, sous la Présidence de Monsieur Patrick DUBOSC,

Nombre de délégués en exercice : 120

Présents : 63

Date de convocation : 31 octobre 2023

Votants : 63

**Présents** : Monsieur Patrick DUBOSC, Président, Messieurs Guy MANTOVANI, Françoise FAISSAT, Lilian CASONATO, Christophe LABORDE, Christian POMIES, Vice-Présidents et Mesdames et Messieurs, Jean-Claude BADI, François BOYER, Véronique VANCOILLIE, Pascaline THURSCH, Céline LABORIE-FULCHIC, Caroline JACQUIN-MICHOT, Thierry IDRAC, René GABORIT, Sébastien DABASSE, Philippe MONTEIL, Jean-Paul TARTAS, Eric ARIES, Jean-Pierre FILLOUSE, Mickaël NEAU, Jean-François BARAYRE, Nicole SIMORRE, Philippe SURAN, Gérard SURAN, Nathalie GUISTI, Robert LAUZERO, Bertrand GENET, Simone VIVES, Françoise ROUBY, Florian PINOS, Solange POMES, Valérie MASSAT, Patrick VILLEMUR, Elisabeth TERRAIL, Chantal SCHARDT, Karole SCHARDT, Rémy BRISARD, René PERIN, Cécile CHAMPON, Sébastien GARCES, Benoît TAICLET, Jacques LAGON, Jean-Luc SILHERES, Alain MOCAU, Christian GALLANT, Serge CETTOLO, Guy LACOURT, Bernard BOUSSAROT, Joël SPADOT, Marie-José SEYCHAL, Marceau DORBES, Jean-Michel BOINAIS, Xavier BEPMALE, Alain PINET, Georges ZAMPARUTI, Frédéric VERGE, Serge DIANA, Guy BAQUE, Nathalie CASTERA, Bernadette DUMOUCHE, Jérôme BRUN, Josette PONS, Gilles LARROQUE,

**Excusés avec pouvoir :**

**Absents excusés** : Mesdames et Messieurs Henri GARCIA, Michèle LAFFITTE, Jean-Luc FOSSE, Jean-Jacques BALMISSE, Henri BIASOTTO, Jean-Louis BIASOTTO, Jean-Louis BERARD, Alain DE SCORAILLE, Pascale TERRASSON-RIVOLIER, Xavier ROMEO, Florian DUPOUX, Marie-Thérèse HORGUEDEBAT, Isabelle BERAUT, Martine ROQUIGNY, Jacques DIANA, Muriel GOULM, Marion DEMBLANS, Katherine GEISSMANN, Patrick PASQUALI, Valérie BERNABEU, Julien LASSERRE, Louis TURCHI, Michel FOURREAU, Eric MARGONTIER, Stéphane LARTIGUE, Frédérique DELANNOY, Monique MESSEGUE, Geneviève BERGE, Piedad BERNARD, Jean-Luc RITOURET, Anne-Laure LACRAMPE

**Absents** : Mesdames et Messieurs Emmanuelle LECOINTE, David LAPORTE, Isabelle DEVISME, Nicolas FERRER, Thierry BONNECAZE, Daniel GAUTHE, Ghislain FAURE, Fabienne BOUE, Cyril ROMERO, Emilie LUNARDI, Eliane MARSIGLIO, Guillaume BRASSAR D, Gérard PAUL, François LAPORTE, Thierry BARRIOL, Sophie HERNANDEZ, Marc HMINSA, Eric SANVICENTE, Guillaume ROUX, Fabien LECHES, Raymond LABORDE, Anne-Marie DELAYE, Mickaël LONCKE, Eric CAUBET, Claude CAPERAN, Anne LABAT

**OBJET : Cession véhicules**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que :

- lors du sinistre survenu le 14 avril 2022, le fourgon hayon DY-271-GD a été entièrement brûlé. L'assurance a fixé le montant de l'indemnisation à 16 500 €
- le PEUGEOT PARTNER commandé en remplacement du RENAULT KANGOO BG-853-YL acheté en février 2011 va être prochainement livré. Il convient de procéder à la cession du KANGOO. Monsieur le Président propose de fixer le prix de cession à 2 000 €.

C'est pourquoi Monsieur le Président propose au conseil syndical de :

Fixer le prix de cession :

- du fourgon hayon DY-271-GD, à la SMACL au prix du montant de l'indemnisation, soit 16 500 €
- du KANGOO BG-853-YL à la somme de 2 000 €.

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 22/11/2023

ID : 032-253201065-20231109-024\_2023-DE

SLOW

**Après en avoir délibéré, le Conseil syndical,**

**DECIDE**, à l'unanimité, de

- Autoriser la cession et de fixer le prix de cession :
  - du fourgon hayon DY-271-GD, à la SMACL au prix du montant de l'indemnisation, soit 16 500 €
  - du KANGOO BG-853-YL à la somme de 2 000 €
- Autoriser Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à ces cessions.

Pour extrait certifié conforme,  
A Mauvezin, le 9 novembre 2023

Le Président,

Patrick DUBOSCQ

